



le bulletin d'information CNIDEP

4 novembre 2007

information



Autre bonne nouvelle :

pour faciliter l'exploitation de ces données, le CNIDEP a conçu un outil informatique. Il vous suffit de saisir le nombre de salariés d'une activité exerçant sur un territoire précis pour obtenir les quantités de déchets dégagés par famille (Inerte, Banal, Dangereux) et par type de déchets.

Les déchets de l'artisanat : des ratios pour 22 métiers

Qui n'a jamais eu besoin de connaître la quantité de déchets produits par les entreprises d'une même activité pour monter une opération collective ou par tous les artisans d'un même territoire pour mettre en place un système de collecte ? A toutes les personnes confrontées à ce problème, le CNIDEP est heureux aujourd'hui d'apporter une solution !

Initiée en 2006, l'enquête nationale sur les gisements de déchets des entreprises artisanales conduite par le CNIDEP avec le concours de 9 chambres de métiers est terminée. Après 1000 visites en entreprise, cette enquête a permis de calculer des ratios moyens annuels de production de déchets par salarié et par type de déchets pour vingt deux des métiers les plus représentés dans l'artisanat. Le rapport de cette enquête est disponible sur simple demande au CNIDEP.

Pour toute question sur cette enquête,
contactez Fanny FORNALIK

Le bulletin d'information CNIDEP

Information



**Le CNIDEP fait du bruit...
une nouvelle compétence**

► Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le bruit est non seulement une nuisance mais aussi une menace pour la santé. Les origines du bruit sont variées (transport, bruit de voisinage) mais les entreprises sont à premier titre concernées. Leur impact est double : les salariés sont touchés en première ligne et l'environnement dans une perspective plus large. De plus, la récente modification de la réglementation sur les niveaux sonores admissibles dans les entreprises oblige les chefs d'entreprises à renforcer leurs moyens de lutte contre le bruit. C'est dans ce contexte qu'une étude "bruit et artisanat" a été conduite par le CNIDEP. Réalisée avec l'aide de 26 entreprises volontaires, cette étude a permis d'une part d'identifier les différentes sources de bruit ayant un impact sur l'environnement de l'entreprise. D'autre part, les différentes techniques de réduction du bruit, agissant sur la propagation du bruit, sur la réception ou sur la source de bruit ont pu être recensées. Il ressort de cette étude le constat suivant : les activités les plus touchées par ce problème sont celles du travail des métaux (mécanique générale, traitement de surface) et celle du travail du bois (scierie, menuiserie). Outre l'intérêt de travailler sur la thématique du bruit, cette étude a également été l'occasion pour le CNIDEP de développer une nouvelle compétence qui s'est rapidement traduite par la réalisation de fiches techniques à destination des artisans ainsi que la réalisation de diagnostic "bruit" à la demande d'artisans.

Pour plus d'informations,
contactez Karen BONIFACE.



**De 7 à 77 ans,
prendre en compte l'environnement
dans l'artisanat avec ECOMET**

► Jamais, probablement, un outil de sensibilisation à l'environnement n'est allé aussi loin dans le détail des métiers de l'artisanat. Le site internet ECOMET présente les tâches les plus courantes dans deux secteurs forts en termes d'impact environnemental : les garages et carrosseries automobiles et les métiers du bâtiment. Chacun de ces métiers est décortiqué au niveau de chaque tâche élémentaire (exemple : dépose de papier peint) sous les angles déchets, pollution de l'eau, nuisances aériennes ou sonores. Ainsi, l'utilisateur, qu'il soit chef d'entreprise artisanale ou jeune en formation, peut découvrir comment son métier risque d'engendrer des pollutions et la façon dont il peut personnellement y remédier dans son activité quotidienne. Les produits à risques utilisés dans le métier sont recensés, accompagnés de préconisations pour les manipuler, les stocker, les jeter voire les remplacer par des produits plus inoffensifs.

Are you REACH* ?

► Une nouvelle réglementation sur les produits chimiques a été publiée par l'Union Européenne : REACH (Registration, Evaluation, Autorisation, CHemicals). Cette réglementation, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007, a pour finalité une meilleure connaissance et une amélioration de la protection des personnes et de l'environnement face aux risques dus à l'utilisation de substances chimiques. En vertu de ce règlement, toutes les substances chimiques produites, importées ou celles circulant actuellement dans l'Union Européenne à plus d'une tonne par an et par fabricant ou importateur, devront faire l'objet d'une analyse de risques et être testées par leurs fabricants ou leurs importateurs dans les onze prochaines années. Les substances chimiques telles quelles mais également les articles contenant ces substances sont concernées. L'étalement des différentes phases nécessaires à la mise en place de ce règlement est prévu sur 11 ans, la première étape de pré-enregistrement ne débutant que le 1^{er} juin 2008.



Cette nouvelle réglementation, constituant un tournant majeur dans la réglementation des produits chimiques, aura un impact important sur les industriels produisant, important ou utilisant des produits

chimiques. Il reste maintenant à déterminer dans quelle mesure les artisans sont concernés par REACH. Pour répondre à cette interrogation, le CNIDEP vient de rédiger une note de veille réglementaire permettant dans un premier temps de décrypter cette réglementation et dans un second temps de recenser toutes les activités de l'artisanat potentiellement concernées par REACH. Cette note sera suivie en 2008 par la réalisation d'une étude préalable, qui devra permettre de connaître l'impact de REACH sur les entreprises artisanales et de déterminer si une action de plus grande envergure doit être mise en place.

La note de veille réglementaire REACH est consultable sur notre site Internet. Pour toute question, contactez Karen BONIFACE.

* "Etes-vous "REACH" ?

Directive Cadre sur l'Eau et Artisanat



► La Directive Cadre sur l'Eau ou DCE vise à harmoniser et simplifier la politique européenne de l'eau, autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. Ses objectifs sont ambitieux : atteindre ou préserver le bon état des eaux souterraines, superficielles et côtières en Europe d'ici à 2015. Pour cela, la DCE implique la planification et la réalisation d'actions à différents niveaux (Etat, bassin, SAGE...). Le bon état des eaux est défini par des paramètres écologiques et chimiques, et la DCE impose la réduction ou la suppression des rejets de substances classées *dangereuses* ou *dangereuses prioritaires*. Afin d'évaluer l'incidence de la DCE sur l'artisanat, le CNIDEP a mené son enquête sur le sujet en identifiant les produits pouvant contenir les substances de la DCE et les métiers du secteur de l'artisanat susceptibles de les utiliser. Nous nous sommes ensuite penchés sur les solutions alternatives à l'emploi de ces substances. Elles sont déjà connues : mise en place d'une gestion appropriée des déchets dangereux diffus (ou DDD) au sein des entreprises, installation de systèmes de prétraitement des effluents, utilisation de produits de substitution...

Ce qui l'est moins, c'est l'efficacité de ces solutions en fonction de l'activité et surtout leur coût de mise en œuvre. C'est donc à cette tâche que s'est attelé le CNIDEP pour 4 activités jugées prioritaires en concertation avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : mécanique et carrosserie automobile, mécanique générale, imprimerie-sérigraphie et traitement de surface. Sur la base de ce travail, le CNIDEP et l'Agence de l'eau ont décidé d'orienter conjointement leurs actions à destination des artisans : aides à l'investissement, opérations collectives, information et sensibilisation.

Pour en savoir plus sur ce sujet, contactez Nicolas REYNAUD.

ECOMET se veut un outil pédagogique dédié à un large public : jeunes en formation, artisans, conjoints et collaborateurs, enseignants de CFA et de Lycées Professionnels.

D'ailleurs, tout internaute non spécialisé trouvera toutes les informations nécessaires pour être incollable sur le sujet dans l'espace "Environnement". Les concepteurs d'ECOMET, le CNIDEP et l'AREL (Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine), assurent la diffusion et la promotion de cet outil indispensable en matière d'éducation à l'environnement.

Saurez-vous remporter tous les jeux et quizz d'ECOMET ?

Pour le savoir, rendez-vous vite sur :
www.ecomet.fr

Pour toute information complémentaire,
contactez Nadine BERTRAND.

bulletin

Les Ateliers du Développement Durable

Les 17 et 18 octobre, le CNIDEP s'est rendu à Bordeaux pour la 4^{ème} édition des Ateliers du Développement Durable organisé par le réseau IDEAL. En tant que partenaire de cette manifestation, nous avons animé un forum intitulé "Artisanat et Collectivités : partenaires de la protection de l'environnement" et participé à un atelier sur le thème de l'éducation au développement durable.

Notre participation à ces ateliers nous a également offert l'opportunité d'être interviewé par Terre tv, la première web tv sur l'environnement et le développement durable.

Retrouvez cette interview sur notre site Internet, rubrique Actualités



Qui fait quoi... au CNIDEP ?

Voici une petite description de l'équipe du CNIDEP :

► **Philippe MUCCHIELLI** (responsable du CNIDEP) chargé de la coordination et de la supervision des projets réalisés par les membres du CNIDEP, de la conception de nouveaux projets, de la recherche de financements et de la représentation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans toutes les réunions consacrées à l'environnement.

► **Claire-Marie SPITALS** (assistante administrative et documentaliste) chargée du suivi administratif du pôle d'innovation. Elle a en outre pour fonction la gestion de la documentation, du site Internet et du bulletin d'information du CNIDEP ainsi que l'organisation de manifestations, colloques et salons dans le but de diffuser les données sur l'artisanat et l'environnement produites et détenues par le CNIDEP.

► **Julie CHAMANT** (secrétaire) chargée du secrétariat de direction et du secrétariat des formations dispensées par le CNIDEP.

► **Nadine BERTRAND** (chargée de projet) chargée du développement de l'offre de formation et d'outils de conseils pour les artisans, leurs collaborateurs et les apprentis. Elle a également pour mission de veiller aux questions d'artisanat et d'environnement au niveau européen et de défendre les intérêts de l'artisanat français.

► **Karen BONIFACE** (chargée d'études énergie et technologies propres) chargée de recherche et développement visant à une meilleure maîtrise de l'énergie dans les entreprises artisanales ainsi que des technologies propres et les nuisances (bruit, odeurs...).

► **Fanny FORMALIK** (chargée de mission déchets) chargée de l'assistance directe aux entreprises en termes d'information, de sensibilisation, de formation et de conseil. Elle a également pour tâche le développement de collaborations avec les collectivités en vue de proposer aux artisans des moyens structurels permettant notamment la collecte et l'élimination de leurs déchets.

► **Nicolas REYNAUD** (chargé de mission eau) chargé de recherche et développement concernant la protection des ressources en eau dans l'artisanat ainsi que de la mise en œuvre des solutions retenues en relation avec les collectivités.

les services du CNIDEP



Services aux collectivités

→ Vous travaillez en collectivité et la gestion des déchets des artisans est un dossier qui vous pose problème ?

→ Vous souhaitez mettre en place des autorisations de rejets avec toutes les entreprises raccordées à votre réseau d'assainissement mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Le CNIDEP peut vous proposer ses services. Fort de cinq ans d'expérience, nous définissons avec vous vos priorités et vos objectifs et nous vous aidons à bâtir la démarche la plus adaptée à votre contexte.

Si ce service vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Philippe MUCCHIELLI.



Cure de jouvence au CNIDEP

L'année 2007 aura été l'année du changement pour le CNIDEP avec les départs de **Cédric MICHEL**, **Bernard LO CASCIO** et **Sébastien FLON**. L'organisation du CNIDEP a donc été modifiée puisque **Philippe MUCCHIELLI** remplace **Bernard LO CASCIO** en qualité de responsable du CNIDEP depuis le mois d'avril. **Nicolas REYNAUD** et **Fanny FORMALIK** sont arrivés en mai pour reprendre les dossiers de **Philippe MUCCHIELLI** et **Cédric MICHEL** : ils ont respectivement en charge les dossiers "eau" et "déchets". Quant à **Karen BONIFACE**, elle succède depuis le mois de juillet à **Sébastien FLON** en tant que chargée d'études énergie.

Aujourd'hui la nouvelle équipe est opérationnelle et est à votre disposition pour répondre à vos attentes, chacun dans son domaine de compétences.

Vous pouvez retrouver sur notre site Internet toutes ces infos et actualités...

© le bulletin d'information CNIDEP
Centre National d'Innovation pour le
Développement durable et l'Environnement dans
les Petites entreprises

Directrice de publication : Danielle Nicolas
Rédacteur en chef : Philippe Mucchielli
Rédaction : Claire-Marie Spitals

Conception/réalisation/édition : TOUCAN•TOUCAN
Crédits photos : CNIDEP
Impression : Imprimerie Saint-Jacques
- imprimé sur papier recyclé -
Dépôt légal : 12/2004
ISSN n° 1771-8473



CNIDEP - 4 rue de la Vologne - 54524 Laxou cedex
Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30
Courriel : cnidep@cnidep.com
Site internet : www.cnidep.com



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle